

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 05 novembre 2024, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux de renouvellement du réseau de télécommunications à la N12 « Hauptstrooss » à Wilwerdange à partir du 6 novembre 2024, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation ;

- **Déplacement de l'arrêt-bus « Wilwerdange Schoul »** comme indiqué en couleur bleue sur le plan annexé, à partir de mercredi 6 novembre 2024 jusqu'à **13.11. 2024 inclus.**
- **Suppression de cinq places de stationnement** à hauteur de « 24-26, Hauptstrooss » à Wilwerdange comme indiqué en couleur bleue sur le plan annexé, à partir de mercredi 6 novembre 2024 jusqu'à mercredi **13 novembre 2024 inclus.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens

pour
le secrétaire



Enlever le « 13/11/2024 »